



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

SERVICE FORET, RISQUES,  
EAU ET NATURE

Unité Milieux Aquatiques,  
Assainissement et Pêche

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Christophe GIRARD  
TEL : 03 86 48 42 78  
[ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr)

30 MAI 2018

Auxerre, le

Le directeur départemental des Territoires

à

Monsieur le Président  
AAPPMA ANRPT  
14 rue du pont  
89160 Argenteuil sur Armançon

OBJET : dossiers de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement. Accord travaux.

REF : PCR1003 / 89-2018-00044 (Pacy sur Armançon)  
PCR 1005 / 89-2018-00084 (Chassignelles)

Monsieur le Président,

L'instruction de vos dossiers de déclaration enregistrés sous les numéros 89-2018-00044 et 89-2018-00084 déposés le 18 mai 2018, concernant la création de deux descentes à bateaux sur le territoire des communes de Pacy sur Armançon et de Chassignelles, est achevée.

Après instruction, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à ces déclarations et que les travaux peuvent commencer dès réception de ce courrier en respectant les prescriptions contenues dans le récépissé de déclaration ainsi que celles de l'arrêté DEVL07700062A du 28 novembre 2007 qui vous ont été envoyés précédemment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des Territoires,  
l'adjoint au chef du Service Forêt, Risques, Eau et  
Nature, Animateur de la MISEN

Frédéric LETOURNEAU

**copie à :** Agence Française pour la Biodiversité 30 Boulevard Vaublanc 89000 AUXERRE

Direction départementale des territoires - 3, rue Monge - BP 79 - 89011 AUXERRE CEDEX - tél : 03 86 48 41 00 - [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)